

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE VARENNES

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE ordinaire du 03 février 2023 à 20 h 00

Afférents au Conseil = 15 En exercice = 14 Présents à la séance : 10 Convocation du 27/01/2023

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Stéphane GIRARD, Patrick JURY, Patrice LARONZE, Aimé MAIERON et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs :

Mme Marion ALEXANDRE = pouvoir à M. Patrice LARONZE

M. Benjamin LEDOUX = pouvoir à M. Gérard DURAND

M. Loïc GARNIER = pouvoir à M. Patrick CAMUS

M. Dominique RAVault

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Agnès GRILLOT

Délibération n° 002_2023

Avenant pour modification de la convention d'occupation des locaux du Rendez-vous Varennois

Suite à la récente création d'une société pour la reprise du commerce par Mme MARTELLETTI, il y a lieu de modifier la convention au niveau du Nom :

« SARL SOLEIL DE COCAGNE, société au capital de 1 000 €, dont le siège est situé à St Pierre-de-Varennes - 21, avenue Jules Pernette, représentée par Mme Maria Virginia MARTELLETTI en qualité d'associée unique et gérante ».

Tous les articles de ladite convention restent inchangés, seul le Nom change ; les différentes conditions énoncées dans la délibération n° 31-2022 du 04 novembre 2022 relatives au contrat de location sont également conservées.

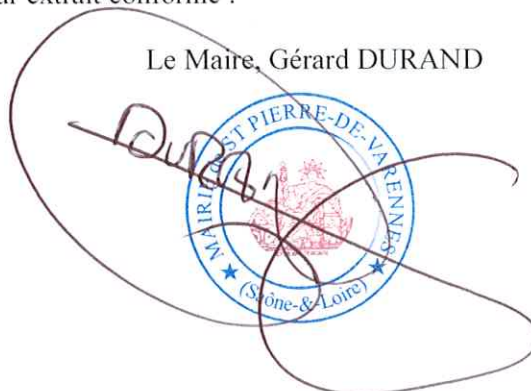
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de cet avenant.

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance



Le Maire, Gérard DURAND



Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la Sous-Préfecture
le 7 FEV. 2023
et publié, affiché, notifié, mis
en ligne le 7 FEV. 2023

Mairie de St Pierre de Varennes

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: mardi 7 février 2023 11:49
À: s2low@s2low.org; mairie-st-pierre-de-varennes@wanadoo.fr;
backups2low@adullact.org
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0711-217104686-20230207-8749.xml; 071-217104686-20230203-002_2023-DE-1-2_8816.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous-Préfecture de AUTUN

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2023-02-07(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Commune de Saint-Pierre-de-Varennes

N° de SIREN: 217104686

Numéro Acte de la collectivité locale: 002_2023

Objet acte: Avenant pour modification de la convention d'occupation des locaux du Rendez-vous Varennois

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 3.3-Locations

Identifiant Acte: 071-217104686-20230203-002_2023-DE

Rapport d'erreur(s):